



*République Française*  
*Collectivité Territoriale de Martinique*  
*Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique*

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU JEUDI 1<sup>ER</sup> DECEMBRE 2022**

**Présidence : Bruno Nestor AZÉROT**

**Date de convocation : 25 novembre 2022**

**Nombre de conseillers en exercice : 20**

**Nombre d'élus présents pour ce point : 14**

**Nombre de procuration : 00**

**Extrait n°BC-12-2022-284**

**Objet : Approbation du plan de financement du Contrat d'objectif déchets Outre-Mer 2023-2026 (CODOM) de l'ADEME.**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Bruno Nestor AZÉROT, Frédéric BUVAL, Christian RAPHA, Maurice BONTÉ, Charles CARISTAN, Annick COMIER, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Patricia PALMONT, Jean-Christophe BOULANGÉ, Christian VERNEUIL, Olivier JEAN-DENIS, Jonathan TABAR, Joseph PÉRASTE.

**Arrivé en cours de séance : Germain DUTON**

**ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :**

Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Thierry MARÉCHAL, Félix ISMAIN, Jean-Baptiste ROTSEN, Sainte-Rose CAKIN, Chantal MAIGNAN.

**Le Bureau Communautaire,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'extrait de délibération du Conseil Communautaire n° CC-03-2021-047 du 18 mars 2021 portant validation des orientations stratégiques en vue d'un contrat d'objectif déchets économie circulaire CODEC ;

**Considérant** que la communauté d'agglomération du pays Nord Martinique a réalisé en 2019, une étude de préfiguration en vue de la mise en place d'un contrat d'objectif déchet économie circulaire (CODEC).

Cette étude, qui s'appuie sur les objectifs et obligations associés des documents réglementaires dans le domaine, a permis de définir des orientations stratégiques pour le développement d'une économie circulaire sur le territoire Nord Martinique, validées en mars 2021 par le Conseil Communautaire (Délibération n°CC-03-2021-047) ;

**Considérant** que le plan d'actions économie circulaire qui en découle est composé de 18 actions de réduction des déchets et d'économie de la ressource, réparties selon les 3 domaines stratégiques de l'ECi définis par l'ADEME.

Les CODEC ADEME ayant cessé en 2020, ce programme d'actions a été laissé de côté, puis retravaillé pour y intégrer des actions structurantes sur la compétence déchets de CAP Nord Martinique. Ce programme d'actions ainsi retravaillé est éligible aux contrats d'objectifs déchets Outre-Mer de l'ADEME (CODOM).

Le recrutement de deux ETP est prévu par ce contrat ;

**Considérant** qu'il est proposé au président de signer la convention de financement du CODOM dont les objectifs principaux sont de :

- Réduire la production des déchets du territoire ; notamment celle des entreprises ;
- Augmenter la valorisation globale de la ressource déchets ;
- Mettre en œuvre des démarches d'économie circulaire avec les acteurs économiques du territoire ;

**Considérant** que la finalité du CODOM est d'accompagner CAP Nord Martinique dans la mise en œuvre de sa politique globale de gestion des déchets. Il vise donc :

- Une montée en compétence des collectivités par un soutien à l'ingénierie notamment interne, pour la conception, la mise en œuvre et le suivi de projets ;
- L'inscription de ces projets dans une démarche globale avec un portage politique fort ;
- Le renforcement des moyens humains en contrepartie de résultats tangibles à atteindre.

Le coût global du CODOM, présenté au Conseil Communautaire en 2021 est estimé à 804 200€ ;

**Considérant** que l'annexe financière du contrat de financement précise la répartition et les modalités de calcul de l'aide accordée par l'ADEME selon le plan de financement suivant :

Financiers			Montant
ADEME			408 082,00 €
CTM			
CAP	Nord	Martinique	396 118,00 €
(Autofinancement)			
<b>TOTAL DES FINANCEMENTS</b>			<b>804 200,00 €</b>

**Considérant** que dans le cadre du CODOM, la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) sera sollicitée lors de la phase de mise en œuvre opérationnel des actions via le Programme Territorial de Maîtrise des Déchets (PTMD) dans le but de faire diminuer l'autofinancement ;

**Considérant** que des demandes de partenariat sont déposées auprès du PTMD (ADEME, CTM) dans le cadre d'appel à projets :

- AAP ECi972 France Relance session 3 2022
  - CODOM EC - CAPNM\_Action 7 : AMO - Définir et mettre en œuvre une stratégie de déploiement du tri à la source des biodéchets (articulation collecte & compostage) ;
  - CODOM EC - CAPNM Axe 4 - Action 3 : Étude d'opportunité et de faisabilité d'une Ressourcerie de matériaux ;

**Considérant** que les membres de la Commission Finances réunis le 16 novembre 2022 ont émis un avis favorable pour les exercices 2023 à 2026 et pour la prise en compte des demandes supplémentaires de co-financements auprès de la CTM ;

Après en avoir délibéré,

**À l'unanimité,**

## DÉCIDE

### Article 1 :

**D'approuver** le plan de financement du contrat d'objectifs déchets Outre-Mer de l'ADEME (CODOM) pour les exercices 2023- 2026, comme suit :

Financiers	Montant
<b>ADEME</b>	408 082,00 €
<b>CTM</b>	
<b>CAP Nord Martinique (Autofinancement)</b>	396 118,00 €
<b>TOTAL DES FINANCEMENTS</b>	<b>804 200,00 €</b>

### Article 2 :

**D'autoriser** le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### Article 3 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

<p><b>Vote</b>  <b>Pour : 14</b>  <b>Contre : 00</b>  <b>Abstention : 00</b>  <b>Abstention déclarée : 00</b>  <b>Non votant : 00</b></p>
---

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 13 Janvier 2023

Le Président  
 Bruno Nestor AZÉROT